



Union des syndicats CGT de Radio France, SNRT, SNJ-CGT, SFA

CONVENTION COLLECTIVE
LA DIRECTION JOUE LA MONTRE !

Nous avons pris la décision de faire valoir notre droit d'opposition pour que, ainsi que la loi l'ordonne en tel cas, l'accord signé par la CFDT et SUD dit « de méthodologie » soit « réputé non écrit ».

Pourquoi une décision si grave prise avec le SNJ, le SNFORT et la CFTC ?

Parce que nous estimons que cet accord n'avait de méthode que le nom et qu'en fait, au-delà du calendrier et des moyens (dérisoires), c'était bien tous les grands principes et toutes les bases sur lesquels veut négocier la direction, et apparemment Sud et la CFDT, qui y étaient inscrits.

Pour preuve, le fait que ces deux syndicats ont signé (voir l'annexe 1) la déclaration de la direction au Conseil d'administration. Cette annexe de l'accord est fondamentale car tout y est déjà : la remise en cause des métiers, de l'ancienneté, des qualifications, du paritarisme, et la mise en place de critères classant, des compétences à la place des qualifications, etc. Pour nous, c'est l'annonce d'un management libéral le plus dur, de la mise en avant de la compétitivité, des pressions au travail qui broient mentalement et physiquement les salariés-e-s. D'ailleurs le ministre du travail... l'a dit lui-même jeudi matin sur les antennes de France Inter : la situation à France Télécom, c'est général! Il faut grouper nos forces contre cela. Rien n'est inéluctable! Nous ne voulons pas que dans quelques années la situation soit la même qu'à France Télécom ou Renault, Peugeot, OBM, la Société Générale... où souffrance au travail et suicides sont les conséquences d'un management fondé sur la peur et l'individualisme.

Nous avons largement exprimé notre position lors des négociations de l'accord auxquelles nous avons bien évidemment participé pour défendre notre position.

Ainsi, nos collègues de Sud et de la CFDT connaissaient parfaitement notre position et c'est en toute connaissance de cause qu'ils ont signé l'accord, brisant l'unité syndicale difficilement maintenue. Et en toute connaissance de cause aussi qu'ils nous ont suggéré dans leurs tracts de dénoncer l'accord.

Provocation ou fine stratégie ? Mais qu'importe. Ce qui est important pour nous, campagne électorale ou pas, c'est de rester fidèles à nos orientations et de garder en tête que nous avons toujours défendu la convention collective ainsi que l'avenant audiovisuel de la convention collective des journalistes - que nous avons signés - car nous savons bien que si les employeurs ont été jusqu'à mettre en place une loi qui casse les conventions dans l'audiovisuel public, ce n'est pas pour faire plus favorable pour les salarié-e-s. D'ailleurs, la casse des statuts, c'est ce qui se passe partout, et l'on voit bien les dégâts dans les entreprises.

Et pourquoi les employeurs ont-ils imaginé ce stratagème de dissolution de leur association ?

Uniquement pour ne pas dénoncer la convention ! Car s'ils la dénonçaient, elle continuait de s'appliquer pendant 3 ans et 6 mois. Ils sont pressés ! La recherche d'économies sur le dos des salarié-e-s, l'affaiblissement des syndicats et la casse des solidarités c'est urgent pour eux !

Mais faire valoir son droit d'opposition ce n'était pas se battre pour obtenir ces délais de 3 ans et 6 mois. Tout simplement parce qu'il n'y a que les tribunaux qui puissent l'obtenir et c'est pourquoi le SNRT-CGT est en justice sur cette question. D'ailleurs le récent texto de la direction est très clair sur leur façon de voir : réduire au maximum les délais, ne donner aucun moyen aux syndicats pour négocier.

Deux choses : un, ça prouve bien que la direction n'a pas l'intention de véritablement négocier, deux, qu'elle préfère écraser plutôt que de respecter ses interlocuteurs.

Alors se pose la question du calendrier dans le cadre de la mise en cause. La Direction s'énerve et veut faire croire que les 4 syndicats seront responsables d'un raccourcissement du calendrier.

Mais c'est faux. La direction aurait effectivement dû commencer les négociations en juillet. L'accord de méthodologie aurait dû être négocié et présenté pour signature début juillet, dans le cadre des 3 mois de préavis.

Ce que la direction n'a pas fait puisque l'accord était encore proposé à la signature le 28 septembre. C'est son choix. Et d'ailleurs, elle en avait donné les raisons au conseil d'administration et dans un texto en avril, propos confirmés dans un texto de juin, affirmant qu'elle attendait les élections pour commencer les négociations. Parce qu'elle ne veut pas négocier avec tous les syndicats et qu'elle compte certainement que tous n'atteindront pas les 10%. Alors faire croire que l'on va faire comme si la négociation avait commencé en juillet, c'est se moquer du monde ! C'est faire des pressions invraisemblables !

En s'assurant dès le début du soutien de la CFDT et de SUD, on peut facilement imaginer ce qu'elle espère... et c'est pourquoi pas une voix ne doit nous manquer !

Alors non, la direction n'a pas les moyens de ramener la date de début de la négociation en juillet, elle ne peut donc pas imposer la date de fin des négociations à juillet 2010 !

Nous irons dans les réunions ! Nous vous informerons de ce qui s'y dira, et nous défendrons vos revendications émises lors d'Assemblées Générales.

Nous voulons construire un rapport de force qui nous permettra de réagir ensemble, avec tous les syndicats qui le voudront, pour tout ce qui sera à défendre pied à pied.

Les 20 et 21 octobre
Votez et faites voter pour les listes de
l'Union des syndicats CGT de Radio France
SNRT-CGT, SNJ-CGT, SFA

7/10/09

SNRT-CGT de RADIO FRANCE ☒ 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533

☎ 01 56 40 28 83 ☎ 01 56 40 34 05 📧 e-mail contact@cgt-radiofrance.org

Site internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>